



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-308

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION -

Monsieur Florent SIMMONET -  
Conseiller municipal délégué

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et conseillers municipaux ;

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'accorder à certains conseillers municipaux des délégations de fonction dans certaines matières ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir le contenu de la délégation ainsi consentie ;

**ARRÊTE**

**Art. 1** – Champ d'exercice de la **délégation**

Monsieur Florent SIMMONET, conseiller municipal, est délégué :

- à l'agriculture et à l'alimentation durable, *en lien avec Monsieur Thibault HÉBRARD.*

**Art. 2** – La présente délégation prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Art. 3** – Conformément à la législation en la matière, le Maire demeure responsable des actes des délégués et peut toujours se substituer à eux.

**Art. 4** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 30/03/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ